

Le triomphe de la carafe

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **39 (1901)**

Heft 45

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-199010>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
 Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements ontent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 s'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
 Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le triomphe de la carafe.

L'autre jour, pour la première fois — non la dernière, sans doute — l'eau du Pays-d'Enhaut a inondé le sol lausannois. Était-ce l'émotion ? Était-ce la joie de se trouver enfin dans la capitale, dont on lui parlait depuis longtemps comme de la terre promise ? Plutôt, était-ce rébellion ? Peut-être bien. Dame ! on n'échange pas ainsi la vie au grand air de la montagne et la liberté, la liberté surtout, contre un long emprisonnement dans de noirs tuyaux de fonte. Maintenant, au lieu de vagabonder capricieusement dans les pâturages ensoleillés, en contant fleurettes aux gentianes et aux soldanelles, puis, de s'en aller, par les torrents, les rivières et les fleuves, à la grande mer, l'eau de l'Étivaz devra gravir, dans d'étroits tuyaux qui réprimeront ses élans, de hautes maisons à cinq ou six étages, pour finir prosaïquement sa course dans la baignoire ou dans la marmite. Certes, il y a bien là de quoi se révolter. Terrassiers et paveurs infatigables de notre bon Lausanne, vos beaux jours ne font que commencer.

La question des eaux est l'une des plus vieilles parmi celles qui agitent périodiquement les habitants de la capitale, si calmes d'ordinaire. Le Lausannois n'a pas la réputation d'être buveur d'eau, tant s'en faut, mais, c'est égal, il ne cesse d'en réclamer. Cette éternelle question de l'eau a déjà fait passer de bien mauvais moments à nos édiles. A présent, assure-t-on, nos autorités seront tranquilles pour un temps; nous avons de l'eau en abondance; nous en avons de quoi noyer tout le canton en quelques secondes.

« J'avance, comme un fait incontestable, que l'eau est un article de première nécessité », disait déjà, en 1866, dans le *Conteur*, un de ses rédacteurs, M. S. Cuénoud. « Demandez à ceux qui ont enduré les horreurs de la soif, ajoutait-il, et ils vous diront ce qu'ils auraient payé pour avoir une goutte d'eau, même de celle que fournissent les fontaines de Lausanne après un jour de pluie ».

« Je reconnais aussi que Lausanne n'est pas le Sahara; je ne sache pas que personne y soit mort de soif ! L'eau viendrait-elle à manquer, qu'il y aurait encore, comme dernière ressource, le parchet de St-Laurent. Avouez cependant que c'est une petite consolation que de ne se sentir qu'à deux pas de la misère, et qu'en toutes circonstances une modeste aisance a bien son mérite.

« C'est cette aisance que les autorités lausannoises viennent de procurer à leurs administrés. Mais entendons-nous. Il ne s'agit pas de donner à chacun une petite maison bien propre, avec cour et jardin, et trois mille livres de rente, mais bien de doubler le volume des eaux potables de la ville, en y faisant arriver 200 onces d'eau de plus, en moyenne.

« Qu'est-ce qu'une once d'eau ? demandez-vous — C'est un écoulement régulier de trois pots d'eau par minute, 180 pots par heure, près de onze chars par jour, et, par année, 2365 mètres cubes.

« Dans tous les pays civilisés, on estime au moins à 150 litres par personne et par jour la quantité d'eau nécessaire aux besoins de la population. Nous devrions donc avoir à Lausanne, en ne se basant que sur une population de 20,000 âmes, un débit assuré de 463 onces d'eau, sans compter les exigences de l'avenir.

« Savez-vous ce que nous donnait nos fontaines publiques, en octobre dernier — octobre 1865 ? — 124 onces d'eau, dont les trois quarts s'écoulaient en pure perte ! Avouez que nous étions loin de compte.

« ...Quelques hommes dévoués, entrepreneurs, ont cherché une source, ils en ont trouvé plusieurs et finalement, après bien des luttes et de courageux efforts, ils ont recueilli dans un réservoir une eau belle et abondante, qui donnait 300 onces il y a deux semaines. Un de nos chimistes l'a analysée et l'a trouvée plus pure qu'aucune des eaux que nous recevons aujourd'hui à Lausanne; elle cuit bien les aliments, ne fait pas trancher le savon et ne crevasse pas les mains comme celle du torrent de St-Saphorin.

« Eh bien, cette source, la commune vient de l'acheter; dans quelques mois, elle sortira de nos fontaines claire et limpide ».

Telle était la situation en 1866. Aujourd'hui, en 1901, chaque Lausannois dispose de 500 litres d'eau; même le plus fervent des abstinentes n'en saurait venir facilement à bout. En tout cas, nous n'avons plus d'excuse pour ne pas mettre de l'eau dans notre vin. Il est bon de le rappeler, en ce temps d'élections.

Les meïges vaudois.

Le célèbre médecin Levade écrivait de Vevey, le 24 janvier 1788 :

« Une dame respectable de cette ville (Vevey) me dit l'autre jour qu'elle venait de voir une femme qui s'imaginait avoir été contrainte à commettre un vol, par un maléfice qu'elle croyait lui avoir été jeté par quelqu'un de son endroit. Elle ajouta que cette femme, en retournant dans son village, avait rencontré par les chemins un homme qu'elle ne connaissait pas, qui, après l'avoir saluée et regardée avec attention, lui dit :

— Ma bonne femme, vous avez quelque chose d'extraordinaire sur votre visage; on vous a sûrement jeté un sort.

— Je le crois, avait répondu la femme, car j'ai eu aujourd'hui des mauvaises pensées.

— Eh bien ! quand vous serez chez vous, ôtez tous vos habits et cherchez soigneusement la cause de votre mal, et lorsque vous l'aurez trouvée, jetez-la tout de suite au feu.

Cette femme assurait qu'après avoir exécuté avec soin ce qu'on venait de lui prescrire et cherché longtemps inutilement, elle avait trouvé un petit paquet dans un pli de ses vêtements, et l'avait brûlé d'abord sans examiner son contenu, et que dès cet instant ses bonnes pensées lui étaient revenues.

Nos paysans croient encore aux sorciers, aux maléfices, etc. Lorsque les maïges igno-

rants, qu'ils vont consulter pour leurs maladies et celles de leurs chevaux, n'y entendent rien, ils leur disent que « c'est un mal donné, contre lequel les remèdes ordinaires ne peuvent rien, n'ont aucune force, aucune vertu ». Ils recourent alors à des femmes qui ont la réputation de savoir des prières pour ces maux-là, qu'elles balbutient à genoux, en faisant des gestes mystérieux sur la personne ou sur la bête. Si la nature, plus forte que le mal, guérit le malade, comme il arrive pour l'ordinaire, lorsqu'elle n'est point contrariée par le soi-disant médecin, la réputation de cette femme, et surtout de sa prière, augmente; on la demande de tous côtés; et l'on conclut que, puisqu'elle peut guérir les maux, elle peut aussi les donner; d'où naissent des soupçons, des haines, des animosités contre des personnes innocentes et accusées, sans fondement, de maléfices.

De tels abus et de semblables erreurs doivent nuire étrangement aux progrès des connaissances parmi cette classe de personnes: en conséquence, il me semblerait nécessaire que les pasteurs, surtout ceux qui sont appelés à prêcher dans les campagnes, cherchassent à désabuser les habitants des restes de cette ancienne superstition, à leur dévoiler l'ignorance et l'imposture de la plupart de leur maïges et à les engager à recourir dans leurs maux à des personnes plus éclairées. »

LEVADE.

Les joyusetés de l'orthographe.

Heureux bambins ! Ah ! comme il fait bon être enfants, de nos jours !... Ne s'avise-t-on pas de réformer l'orthographe, de l'affranchir de toutes règles strictes. Désormais, plus de pensums pour thèmes trop chargés de fautes, plus de copies, de retenues, c'est l'anarchie orthographique; chacun écrit comme il lui plaît, met deux *l* à voler, attendu qu'on ne vole bien qu'avec deux ailes et que l'orthographe de ce mot était un illogisme manifeste; on écrit *tabac* avec ou sans le *c*, vu que cette dernière consonne ne change rien à la fumée et qu'un Grandson n'y perdra rien... Heureux bambins, heureux écoliers !

Mais ce qui me chagrîne dans cette affaire, c'est que je ne pourrai plus rire désormais d'une orthographe défectueuse; c'était si amusant de voir tel mot écrit librement, sans aucun souci des règles établies !

Ainsi, tenez, je retrouve parmi des paperasses, deux billets vieux de deux ans et d'une orthographe plus que libre. Ils m'avaient fort diverti, autrefois... Aujourd'hui, ils ne me disent plus rien, puisque, dans ce domaine, toute licence est permise. Le premier est d'un boursier communal; le voici :

« Monsieur,

« Je remet les 10 francs au porteur que j'ai retenu à M. X. cela ne lui allait pas bien je lui ait promi et ce qui est promi et du il ma dit qui vou lait assez vous les redonné enfin jai peut